

République centrafricaine

**Multi-annual Indicative
Programme
2021-2027**

Liste des principaux acronymes utilisés

APPR	: Accord Politique pour la Paix et la Réconciliation
CAFI	: Initiative pour la Forêt de l’Afrique Centrale
CEEAC	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique Centrale
CEMAC	: Communauté Monétaire et Economique de l’Afrique Centrale
CEM	: Cadre d’Engagement Mutuel
CPS	: Cour Pénale Spéciale
CVJRR	: Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation
PSDC	: Politique de Sécurité et de Défense Commune
DDRR	: Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement
EUAM	: <i>European Union Advisory Mission</i>
EUTM	: <i>European Union Training Mission</i>
FACA	: Forces Armées Centrafricaines
FLEGT	: <i>Forest Law Enforcement on Governance and Trade</i>
FSI	: Forces de Sécurité Intérieures
INTPA	: <i>Directorat General for International Partnerships</i>
ODD	: Objectif du Développement Durable
PEFA	: <i>Public Expenditure and Financial Accountability</i>
PFBC	: Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
PGRR-FSI Intérieure	: Plan Global de Restructuration et de Redéploiement des Forces de Sécurité Intérieure
PSJ	: Politique Sectorielle Justice
MIP	: Programme Indicatif Multi annuel
NDICI	: Instrument de Voisinage de Développement et de Coopération Internationale
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RCPCA	: Plan National de Relèvement et Consolidation de la Paix 2017-2023
RSS	: Réforme du Secteur de la Sécurité
TEI	: <i>Team Europe Initiative</i>
VBG	: Violences Basées sur le Genre

Programme Indicatif Multi-annuel (MIP)

République centrafricaine (RCA)

1. Les grandes lignes de la coopération de l'UE avec la République centrafricaine

1.1. La base de la programmation

L'UE est un acteur stratégique en RCA où elle joue un rôle de partenaire global, politique, sécuritaire, économique, financier et humanitaire, à travers une approche intégrée multidimensionnelle, qui mobilise toutes les politiques, les instruments et les outils d'intervention de l'Union.

Pour que la période 2021-2027 soit déterminante pour une sortie de la crise en RCA, l'UE devra continuer à faire preuve de sa capacité à agir comme un acteur de stabilisation et de construction de la paix dans un contexte de crise. La Centrafrique devra pouvoir pleinement bénéficier de la mise en œuvre de la Stratégie Globale de l'UE, de l'approche intégrée de l'Union européenne à la réponse aux crises et de la nouvelle Stratégie européenne pour un nouveau partenariat avec l'Afrique en contribuant aux objectifs de la politique extérieure de l'UE.

Pour continuer à renforcer l'impact d'acteur global en faveur de la paix, l'Union européenne devra entretenir un dialogue politique exigeant, soutenu et privilégié avec la RCA et garder un engagement continu et soutenu dans les domaines de coopération les plus stratégiques pour la stabilité du pays: la paix et la sécurité, la gouvernance et la consolidation des acquis et des institutions démocratiques, la justice et la lutte contre l'impunité ; le développement du capital humain (éducation, santé et création d'emplois) et la gestion durable des ressources naturelles, pour promouvoir le potentiel économique et humain de la RCA. Une attention accrue sera réservée aux personnes vulnérables, aux femmes, à la jeunesse, aux acteurs de la société civile et au secteur privé, aux personnes déplacées internes, aux survivantes de VBG et aux minorités ethniques pour leur permettre d'exprimer tout leur potentiel en tant que vecteurs de développement et de changement.

Les intérêts de l'UE en RCA sont : la paix et la stabilité dans le pays et la sous-région, éviter les mouvements et flux de population réfugiée et éviter que le pays ne devienne un « breeding ground » pour des groupes terroristes, en particulier vu sa proximité au Bassin du Lac Tchad et le Sahel ; la préservation de sa riche biodiversité, qui a une valeur au niveau mondial, et ses forêts qui font partie du bassin forestier du Congo et qui sont importantes pour la lutte contre le changement climatique ; le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme et de la coopération régionale en Afrique Centrale.

Les activités de pré-programmation ont été lancées depuis 2019, à travers des échanges avec les Etats-Membres et les Missions PSDC, qui ont abouti à l'élaboration de la Team Europe Initiative « Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance » et qui sont à la base de ce MIP.

L'exercice de programmation de l'Union Européenne en République centrafricaine est basé sur le Plan National de Consolidation de la Paix et de Développement (RCPCA) et l'Accord politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR). La coopération de l'UE pour les années 2021-2027 prend en compte la spécificité du contexte de crise centrafricain et se fonde sur une mise en œuvre de l'approche intégrée de l'Union dans la réponse aux conflits et aux crises, à travers l'utilisation combinée, coordonnée et cohérente dans une vision globale des différents politiques et instruments de son action

extérieure, notamment sa politique étrangère et son rôle politique et stratégique, tant au niveau bilatéral que multilatéral ; sa politique de sécurité à travers les missions PSDC (EUTM, EUAM) ; l'aide humanitaire dans le respect de ses principes et la réponse aux urgences ; le nexus humanitaire – développement – paix ; la coopération au développement et l'appui à la réconciliation et la médiation, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR), signé en février 2019 entre le Gouvernement et 14 groupes armés.

L'Union européenne joue également un rôle stratégique en tant que « key stakeholder » dans le cadre de l'engagement international en faveur de la République centrafricaine. À cet effet elle fait partie des partenaires clé du pays et participe à l'action multilatérale et aux groupes de discussion et de coordination de la communauté internationale en RCA, notamment dans le cadre de la coopération quadrilatérale UE-NU-UA et CEEAC et du Groupe International de Soutien.

La coopération bilatérale de l'UE en RCA intègre aussi cette dimension régionale et multilatérale et s'inscrit dans le cadre du renforcement du multilatéralisme en Afrique à travers une coordination étroite avec les autres acteurs internationaux ainsi qu'une synergie et un appui aux instances multilatérales du continent et de la sous-région.

La coopération de l'UE s'inscrit dans les objectifs pour le développement durable 2, 3, 4, 5, 16 et le cadre des objectifs fixés dans la politique nationale de développement en vigueur, le Plan National de Relèvement et Consolidation de la Paix 2017 – 2023 (RCPCA) et du Cadre d'Engagement Mutuel (CEM), documents fondamentaux qui encadrent la politique de développement et l'engagement de la communauté internationale en RCA, adoptés en novembre 2016, suite à un processus inclusif et participatif, lors de la Conférence des Donateurs de Bruxelles. Le suivi de la mise en œuvre du RCPCA-CEM est assuré à travers un Secrétariat permanent, un Comité Directeur Conjoint, co-présidé par le Gouvernement et à rotation par les PTF, et un Comité stratégique d'Orientation, présidé par le Chef de l'État. La coopération UE contribuera au renforcement de la coordination et du dialogue entre les PTF et les Autorités du pays.

Le MIP s'inscrit également dans le contexte de la mise en œuvre de l'APPR, qui est fondé sur les recommandations du Forum national de Bangui de 2015 et la Constitution du Pays, entrée en vigueur le 30 mars 2016.

Le Plan de relèvement et consolidation de la paix, RCPCA, est structuré en trois piliers :

Pilier 1 : Soutenir la paix, la sécurité et la réconciliation.

Pilier 2 : Renouveler le contrat social entre l'État et la société.

Pilier 3 : Contribuer au relèvement économique et la relance des secteurs productifs.

En fin 2020, la RCA a lancé l'étude prospective « RCA Vision 2050 », qui devrait permettre la validation d'ici 2023 d'une nouvelle Stratégie nationale de consolidation de la paix et de développement, qui prendra la relève du RCPCA.

Les priorités retenues pour la coopération de l'UE en RCA pour la période 2021 – 2027 sont alignées sur les trois piliers du RCPCA et également sur les principaux axes de la mise en œuvre de l'APPR. La Vision 2050 devra elle-même être également basée sur les grandes lignes directrices et les acquis du RCPCA-CEM.

Les cinq grands axes de partenariat avec l’Afrique, déclinées dans la Communication Conjointe de la Commission et du SEAE visant une nouvelle Stratégie de l’Union européenne vis-à-vis du continent africain, endossée par le Conseil de l’UE, sont repris et développés dans le MIP-RCA, et plus particulièrement :

- 1) la transition verte basée sur le *Green Deal*, dont s’inspire le pilier 3 du MIP-RCA dans l’objectif de favoriser une croissance verte basée sur la gestion durable des ressources naturelles et de poursuivre les efforts de préservation de la biodiversité dans un pays qui appartient au bassin du fleuve Congo et qui partage avec ses voisins l’un des plus importants patrimoines forestiers au monde ;
- 2) la transformation digitale, composante transversale du Programme, tant dans le premier pilier (la digitalisation pour une meilleure gouvernance et pour appuyer les efforts de redéploiement de l’administration et de restauration de l’autorité de l’Etat), le deuxième concernant le développement du capital humain dans le secteur numérique et le troisième, en lien avec le développement économique durable ;
- 3) la croissance et la création d’emplois , objectifs du deuxième et du troisième pilier du MIP-RCA ;
- 4) la Gouvernance, la paix et la sécurité, premier pilier du Programme et première priorité des efforts de stabilisation, de construction de la paix et de développement du pays ;
- 5) la migration et la mobilité, dimensions importantes de la situation en Centrafrique où un quart de la population est soit déplacée à l’intérieur du pays soit réfugiée dans les pays frontaliers.

La nécessité de la prise en compte de la sensibilité au conflit (une analyse conflit est prévue en 2021), d’inclure la gestion des frontières dans la coopération et de veiller sur la qualité des services de base soutenus et le mandat des autorités locales ont été retenues dans l’identification de ces priorités.

Sécurité et stabilité politique demeurent les principaux défis. Un dialogue politique permanent et inclusif entre les acteurs et les forces vives du pays et une mise en œuvre effective de l’APPR avec la participation de l’ensemble des acteurs représentent deux éléments incontournables du processus de consolidation de la paix et de la stabilité. Ce dialogue peut se faire à plusieurs niveaux, avec des acteurs et sur des thématiques différentes, sans le limiter au processus de paix. Le dialogue républicain inclusif envisagé par les autorités est censé s’inscrire dans cette perspective de dialogue permanent entre les acteurs et composantes de la société centrafricaine autour des grands enjeux du pays, dont la paix, la gouvernance et l’éducation en tant que vecteur de développement du capital humain et de changement. L’appui de la part de l’UE à ce processus constituera un pilier central de la stratégie de politique extérieure et de la coopération de l’Union européenne avec la RCA pour les prochaines années. La sécurité en particulier reste une condition indispensable à la restauration de l’Autorité et des services de l’Etat dans l’arrière-pays, à la réoccupation et à l’utilisation durable des ressources naturelles par l’Etat et à la mise en œuvre effective en parallèle des programmes de développement social et économique.

La position géographique, au cœur de l’Afrique centrale, fait de la République centrafricaine, pays enclavé, un maillon essentiel pour la paix et la stabilité régionale. Dimension nationale et dimension régionale sont étroitement liées et nécessitent qu’une approche globale, intégrant les deux dimensions, dans les domaines de la consolidation de la paix et de la sécurité (dialogue et coopération transfrontalière, sécurisation des frontières), de la gestion des ressources naturelles (trafics illégaux

alimentant le conflit) et des conséquences du changement climatique (par exemple la transhumance), de la mobilité (flux de réfugiés dans les pays voisins), et du désenclavement et des échanges économiques, soient dûment prises en compte dans la stratégie politique et la coopération de l'UE avec la RCA.

Vu le rôle stratégique et intégral de l'UE, son engagement multidimensionnel en faveur de la stabilisation, de la consolidation de la paix et du développement de la RCA et la dimension multilatérale de ce processus, la coopération avec la RCA sera basée sur un dialogue global privilégié continu et soutenu, dans un cadre d'engagement et de redevabilité mutuelle et en veillant au maintien des conditions de mise en place d'une paix durable.

1.2. Programmation Conjointe, état de lieux

La France est le seul Etat-Membre représenté en RCA par une mission diplomatique. L'Italie et la Belgique sont présentes à travers des bureaux locaux de leurs agences de coopération, AICS et ENABEL. Plusieurs Etats-Membres participent aux missions PSDC EUTM et EUAM qui constituent des plateformes de mobilisation des acteurs européens autour de l'engagement de l'Union européenne en RCA en particulier en matière de réforme du secteur de la sécurité et de consolidation de la paix.

Dans le domaine du développement, le Fonds fiduciaire Bêkou a constitué jusque-là une plateforme de dialogue, coordination et participation des Etats-Membres à des actions conjointes en faveur du relèvement, de la stabilisation, de la consolidation de la paix, de la réconciliation et de la transformation de la RCA, particulièrement au niveau de la résilience des communautés.

En 2019, l'UE et certains de ses États-Membres ayant une agence en RCA (la France, l'Italie, l'Allemagne), mais aussi la Suisse et le Royaume Uni, ont produit une analyse commune et une déclaration d'intention qui définissent les domaines clés de leur coopération. Validé en début 2020, le document retient comme objectifs stratégiques conjoints l'**accès aux soins de santé** et l'amélioration de la **gouvernance du secteur** ; l'appui à l'**éducation** ; l'**environnement** comme priorité économique, la **résilience agricole** et la **participation de la société civile**. Le soutien à la paix, le renouvellement du contrat social, la relance de l'économie et le dialogue inter-acteurs sont également indiqués comme enjeux et axes majeurs d'attention.

Cette stratégie conjointe a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre du RCPCA, par une harmonisation progressive des différentes approches par Etat-Membre et des cycles de programmation autour des priorités du RCPCA. Le renforcement de la coordination et de la cohérence des approches des acteurs et partenaires européens est essentiel pour accroître l'efficacité, l'impact et la visibilité globale de l'action européenne en Centrafrique, et pour renforcer le dialogue politique avec les autorités et atteindre les objectifs de réforme visés.

La stratégie conjointe permet de fédérer les contributions des partenaires européens actifs dans le pays et d'inclure dans la coordination les États-Membres qui n'ont pas une représentation en RCA. En 2020 plusieurs réunions des partenaires européens (FR, DE, BE, IT) ont eu lieu dans le cadre de la préparation des « Team Europe Initiative » (TEI). La stratégie conjointe guidera les actions des partenaires européens pendant la période 2021 – 2027 ; elle sera mise à jour régulièrement, prenant en compte les cycles de programmation respectifs et la division de travail en matière de coopération avec

la RCA. Plusieurs consultations dans le cadre de la programmation NDICI en RCA ont été organisées en coordination avec les Etats-Membres. Ces consultations vont se poursuivre lors de la mise en œuvre.

Le dialogue politique bilatéral au titre de l'art. 8 de l'Accord de Cotonou et ensuite dans le cadre du nouvel Accord de partenariat avec les pays ACP, mené avec la participation des Etats-Membres non représentés à Bangui et des autorités centrafricaines au plus haut niveau, constituera une plateforme essentielle d'échange et de renforcement de la cohésion et de la cohérence de l'action globale des acteurs UE en RCA. Ce dialogue devra prendre en compte les priorités de la coopération ainsi que les grands enjeux liés à la stabilité du pays tels que la paix, la sécurité et la gouvernance, avec une attention particulière aux questions ayant un fort potentiel de changement et de transformation dans tous les domaines d'intervention et un rôle essentiel dans la promotion de la paix, telles que l'éducation.

1.3. Les priorités pour la coopération de l'UE avec la République centrafricaine

Trois clusters prioritaires sont identifiés :

- (1) Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance (PSJG)
- (2) Développement humain (DH)
- (3) Transition verte et développement durable (TV)

Le cluster « Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance » (PSJG) constitue le premier « bloc », posant les conditions de base à la construction d'une paix durable, au développement humain et à un développement social et économique véritablement durable, afin d'avancer de façon complémentaire et simultanée.

Le cluster Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance couvrira :

- La Sécurité par l'appui à une réforme intégrée du secteur, basée sur la stratégie nationale RSS, visant dans une approche globale la transformation du secteur, la réforme, la formation au droit humain et au droit international humanitaire, la professionnalisation et déploiement de forces de sécurité républicaines, multiethniques et représentatives de toutes les composantes du pays ; le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité et du contrôle démocratique par les autorités civiles, ainsi que la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'étendue du territoire. L'accent du NDICI sera mis en particulier sur la sécurité intérieure. Le secteur de la défense pourra faire l'objet d'un appui institutionnel au Ministère de la Défense pour renforcer sa gouvernance, à part d'appuis éventuels à mobiliser dans le contexte de la mise en œuvre de la Facilité Européenne de la Paix. La cohérence des actions sera assurée dans le cadre de la mise en œuvre, coordonnée par la Délégation de l'Union européenne, de l'approche intégrée de l'UE en RCA.
- La Gouvernance à travers l'appui à la consolidation de l'Etat, à la démocratie et au renforcement des institutions démocratiques, dont la société civile et les médias indépendants, à la restauration de l'état de droit et au respect des droits fondamentaux ; la transparence de la gestion des finances publiques, la redevabilité et la lutte contre la corruption ; la gouvernance économique et l'amélioration du climat des affaires.

- La consolidation de la Paix à travers l'appui à un dialogue politique inclusif et permanent avec l'ensemble des acteurs et des forces de la nation et à une mise en œuvre effective de l'APPR dans son ensemble, avec un accent sur le renforcement du dialogue et de la confiance entre les acteurs, la lutte contre l'impunité, la réconciliation nationale et l'appui aux mécanismes de prévention et règlement des conflits au niveau local et communautaire.

Cet appui prendra également en compte les mécanismes de mise en œuvre de l'APPR au niveau national et préfectoral, la sensibilisation et l'éducation au dialogue et à la paix, le renforcement de l'appropriation et l'inclusivité du processus de paix, à travers une plus forte inclusion et participation de toutes les forces vives, des acteurs de la société civile, notamment les organisations des femmes, des jeunes, les plateformes religieuses et les associations des victimes et des droits de l'homme. Des programmes d'appui à la coexistence pacifique au niveau des communes, associant la société civile au sens large, et les autorités locales, feront également partie de cette approche. L'engagement de l'UE dans le domaine du dialogue, de la médiation et de la consolidation de la paix pourra pareillement prendre en compte l'appui à des initiatives régionales de soutien au processus centrafricain de paix et de réconciliation.

- La Justice et les Droits de l'Homme, à travers l'appui à la restauration de l'Etat de droit, au rétablissement et au déploiement de la chaîne pénale, au renforcement et à la réforme de la justice ordinaire et transitionnelle (CPS et VCJRR), à l'accès à et l'indépendance de la justice y compris pour les victimes d'incident de protection (VBG, enfants) et ce dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Sectorielle Justice.

Le cluster Développement humain vise à développer les ressources humaines, pour doter le pays des capacités humaines nécessaires pour son développement.

Education : Le système éducatif en RCA est confronté à des défis de taille affectant l'accès à la scolarisation, dès le primaire, ainsi que la qualité de l'éducation. L'accès à l'éducation primaire, en particulier dans l'arrière-pays, continue de subir l'impact de l'insécurité, entraînant la fermeture d'écoles et des déplacements, de la faiblesse de l'autorité de l'Etat dans certaines parties du territoire, du manque d'infrastructures, de matériels et d'enseignants qualifiés. Un nombre important d'enfants et de jeunes y compris les enfants déplacés en raison du conflit armés sont déscolarisés. Le secondaire fait face à des défis similaires à ceux du primaire. La transition au post-primaire est très limitée, et les filles sont les plus défavorisées. Le manque ou le manque de formation du personnel enseignant constitue l'un des principaux freins à la réforme du secteur de l'éducation et à un plus grand accès à une éducation de qualité.

Le nouveau plan sectoriel de l'éducation (2020-2029), endossé par les PTFs en juillet 2020, représente une opportunité pour un engagement dans le secteur de l'éducation en RCA. Ce plan présente 4 axes stratégiques : accroître l'accès à l'éducation et à la formation et le rendre plus équitable; former, recruter et affecter des enseignants sur l'ensemble du territoire ; améliorer la qualité de l'enseignement ; et réformer la gouvernance et accroître le financement du système éducatif. L'appui de l'UE sera aligné aux priorités du plan sectoriel, et coordonné avec l'appui des autres PTFs. Le PSE est accompagné d'un engagement de l'Etat à augmenter progressivement la part des dépenses publiques consacrées au secteur.

L'Éducation secondaire et l'enseignement supérieur constitueront la priorité de la nouvelle administration centrafricaine et des Institutions issues des élections 2020-2021, en raison de leur rôle fondamental dans la formation des capacités nécessaires à une véritable transformation du pays et à la relance des domaines considérés prioritaires pour le développement des certains secteurs clefs, avec un accent particulier sur les secteurs sociaux (éducation, santé) et sur certains secteurs productifs à fort impact sur le niveau de développement du pays (agriculture, ressources naturelles, mais aussi technologies digitales).

L'éducation pré-primaire, primaire et le premier cycle du secondaire, ainsi que l'expansion des programmes d'éducation accélérée pour les enfants déscolarisés font déjà l'objet de programmes de soutien de la part d'autres PTFs. Dans le cadre de la coordination sectorielle dans l'appui à la mise en œuvre du PSE, l'UE s'assurera de la complémentarité technique et géographique de ses interventions de développement d'une part et d'éducation en urgence d'autre part avec celles des autres PTFs.

En matière d'enseignement secondaire, l'UE soutiendra principalement l'accès de tous et particulièrement des filles et la transition des élèves de l'éducation primaire à l'éducation secondaire, ainsi que la qualité des apprentissages. En matière d'enseignement supérieur, les mobilités intra-africaines et celles avec l'Union européenne ainsi que le renforcement de capacité des établissements d'éducation supérieure pourraient être appuyées au niveau régional

Le pilotage et la gouvernance du système, qui constitue 1 des 4 axes stratégiques du PSE, sera également un axe d'appui de l'UE, qui portera une attention particulière au renforcement de la gouvernance du secteur et des capacités institutionnelles des Ministères concernés tant au niveau central que déconcentré, dans des domaines tels que la planification et la budgétisation, la gestion des finances publiques, ou encore les données sectorielles et le suivi de la mise en œuvre du PSE, en étroite coordination avec l'appui des autres PTFs.

- La Formation professionnelle, visant la formation d'une main d'œuvre et de professionnels qualifiés répondant aux besoins du développement du pays et la création d'opportunités d'emploi pour la jeunesse. La disponibilité de main d'œuvre qualifiée est essentielle pour le développement du secteur privé et pour donner des possibilités de travail surtout à la jeunesse. La formation dans ce domaine se fera en étroite collaboration avec le secteur privé, pour que l'offre soit bien adaptée à la demande et ciblée sur les filières offrant les majeures opportunités d'emploi/entreprenariat.
- La Santé, avec un accent sur l'accès aux soins et également sur l'appui institutionnel, le renforcement de la gouvernance du secteur et la formation des ressources humaines. Une approche suivant le nexus humanitaire, développement, s'appuyant sur la pérennisation des acquis du Fond Bêkou et ceci à travers une approche globale visant tous les niveaux de la pyramide sanitaire en ligne avec la politique nationale de la santé et le Plan de développement sanitaire III (PNDS III) actuellement en élaboration. L'appui visera le renforcement institutionnel au niveau national, régional et des districts sanitaires et l'amélioration de l'accès aux soins de santé de qualité. Une attention particulière sera réservée à la gouvernance du secteur, la gestion des médicaments et des ressources humaines.

L'appui à la réponse au covid-19 consistera principalement à mettre en place des mesures de prévention et contrôle des infections dans les formations sanitaires ciblées, le renforcement des capacités dans la surveillance épidémiologique, un appui à la campagne de vaccination à travers le renforcements des capacités et de la sensibilisation communautaire.

Une attention spécifique devra être également assurée :

- Aux questions du genre, en particulier dans la lutte contre violences basées sur le genre (VBG) et le lien fait avec le système judiciaire et pénal et l'autonomisation de la femme ;
- à la sensibilité aux conflits, afin de ne pas aggraver les risques de tension, notamment liées aux inégalités d'accès à l'éducation, à la formation et à la santé, et de renforcer les facteurs de résilience, en particulier au niveau des communautés ;
- Aux besoins des réfugiés et déplacés (1 centrafricain sur 4 est déplacé en début 2021) et à la protection des minorités ethniques (pygmées, peulhs, etc) dans le contexte national mais également régional, qui fera l'objet d'un appui transversal ;
- à la culture pour son potentiel de valorisation de la jeunesse et de création d'emplois au travers des industries créatives ainsi que pour son rôle fédérateur, de vecteur de paix et de réconciliation.

Le cluster de la Transition verte et Développement durable.

La RCA faisant partie du Bassin du Congo, le deuxième bassin forestier au niveau mondial, le volet préservation est primordial dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité avec un approche paysage. Ce cluster se compose de trois volets : 1) agriculture ; 2) ressources naturelles (patrimoine forestier et ressources minières) ; 3) biodiversité.

- Agriculture : secteur clé pour la résilience des populations, la relance économique et le développement du pays. La coopération de l'UE devra cibler dans une approche globale le cadre d'investissement, le secteur privé agricole pour le développement d'actions structurantes tels que les chaînes de valeur, la microfinance, le développement des coopératives et la promotion de production locale, la création d'emplois, le désenclavement rural et la gouvernance nationale et transfrontalière de la transhumance.
- Ressources naturelles : les actions de coopération cibleront en priorité le secteur forestier, à travers une amélioration de la gouvernance forestière et le développement de chaîne de valeur. Le secteur minier joue également un rôle essentiel, dans le cadre d'un potentiel de plus forte mobilisation des recettes domestiques. La contribution de l'UE sera à la fois transversale (transparence, gestion des frontières, sécurité) et spécifique (gouvernance du secteur minier) en étroite coordination avec les parties prenantes du secteur. La coopération prendra en compte la sensibilité au conflit.
- Préservation de la biodiversité : l'UE poursuivra son engagement dans ce secteur où elle joue déjà un rôle significatif depuis des décennies, pour contribuer au renforcement de la gouvernance de la biodiversité, de la lutte anti braconnage, de la coopération transfrontalière et régionale, de la gestion pacifique de la transhumance, de la recherche & innovation et des droits des peuples autochtones et des communautés locales.

- L'appui au secteur privé sera également pris en compte afin d'améliorer le climat des affaires et favoriser les investissements des entreprises.

Dimension régionale

La République centrafricaine est membre de l'Union africaine, de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

La dimension régionale joue un rôle déterminant dans la solution de la crise centrafricaine et dans le processus de consolidation de la paix et de développement. Pays enclavé, la RCA partage ses frontières avec six autres pays (Tchad, Cameroun, Congo, RDC, Soudan du Sud, Soudan). Les dynamiques et la coopération régionale ont un impact direct sur la restauration de la sécurité (sécurisation des frontières, contrôle des trafics, gestion de la transhumance), le désenclavement, la diversification des routes d'approvisionnement et la coopération économique, la gestion des ressources naturelles, le flux de réfugiés et les mouvements des populations.

Ces questions sont traitées sur le plan régional dans le cadre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation (APPR) dont les pays frontaliers sont signataires en tant que facilitateurs et sur le plan bilatéral dans le cadre des Commissions Mixtes qui ont été relancées avec Tchad, Congo et Cameroun.

La prise en compte de certains aspects dans la coopération de l'UE avec la RCA et avec la région sera essentielle pour la poursuite du processus de stabilisation et consolidation de la paix et de développement durable du pays. Plus particulièrement, tout au long de la durée du MIP, une concertation, une coordination et de la synergie seront recherchées avec la programmation régionale de l'UE en Afrique et en Afrique Centrale, sur des thématiques mentionnées ci-dessus (sécurité, frontières, trafic, désenclavement, intégration économique, gestion des ressources naturelles), réfugiés et déplacés). Un dialogue politique régional et/ou multi pays accompagnera et encadrera cette coopération, en se basant toujours sur une approche intégrée.

1.4. Justification et contexte

Contexte politique, social, économique et humanitaire

La RCA demeure un pays fragile et en conflit avec une présence de groupes armés, qui contrôlent une partie importante du territoire et de ses ressources. L'Accord politique pour la Paix et la Réconciliation (APPR) a été signé en février 2019 entre le Gouvernement et 14 groupes armés, après un long processus de préparation, conduit sous l'égide de l'Union africaine, qui a bénéficié depuis 2017 d'un soutien politique et technique de la part de l'Union européenne.

En fin 2020, 6 groupes signataires de l'APPR ont rejoint une nouvelle coalition anti-gouvernementale, lancée à la veille des élections présidentielle et législatives. L'APPR, facilité par les institutions régionales et soutenu par la communauté internationale, demeure le cadre pour la restauration d'une paix durable. Suite à une analyse de sa mise en œuvre et une évaluation du fonctionnement des mécanismes assurant sa gouvernance, menées avec la contribution de l'UE, l'Accord sera redynamisé et accompagné d'un dialogue national républicain inclusif visant à renforcer sa mise en œuvre et à consolider la cohésion et l'unité nationale. Parallèlement, le troisième Sommet de Luanda sur la RCA le 16 septembre 2021 a permis l'adoption de la feuille de route de Luanda, avec pour objectif

d'accélérer la mise en œuvre de l'APPR et de trouver une solution à la crise, en particulier sur la démobilisation et désarmement définitif des groupes armés.

La population de la République centrafricaine est estimée à 5,6 millions d'habitants en 2021, dont plus de 1,4 millions déplacés à l'intérieur du pays ou réfugiés dans les pays voisins. La situation humanitaire qui perdure ces dernières années reste extrêmement sévère et reste l'une des plus négligée au monde. Plus de la moitié de la population requiert une assistance humanitaire. À noter que 40% de la population fait face à l'insécurité alimentaire sévère et que près de 38% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique. Enfin, près de 1M d'enfants ont besoin d'un support spécifique et des milliers d'entre eux n'ont pas accès au système scolaire dû aux déplacements et à l'occupation des écoles par les groupes armés.

La valeur de l'Indice du Développement Humain de la RCA pour 2019 s'établit à 0.397—ce qui place le pays dans la catégorie « développement humain faible » et au 188^e rang parmi 189 pays. Selon l'indice *Doing Business 2020* la RCA est classé 184 parmi 190 pays.

La RCA étant un pays enclavé, la gestion de ses frontières pose d'énormes défis, par leur importance et les faibles capacités de sécurisation et de contrôle par les autorités nationales. La principale source de revenus domestiques provient des droits de douane levés à la frontière avec le Cameroun, au long de l'axe Douala-Bangui, seul axe de ravitaillement du pays : Le blocage de cette route en 2019 et en 2020/2021 a montré la dépendance de la RCA de l'extérieur et sa vulnérabilité ainsi que la nécessité de (1) assurer la sécurité du seul axe d'approvisionnement / désenclavement du cœur du pays, et (2) diversifier les routes d'approvisionnement.

La RCA dispose de nombreuses ressources naturelles, des forêts et de la faune, mais aussi des ressources minières importantes, notamment l'uranium, l'or et les diamants. Ces ressources, ainsi que son patrimoine en ressources forestières inexploitées et le contrôle des couloirs de transhumance, sont à l'origine des tensions et des conflits et contribuent à l'insécurité et à l'instabilité du pays. Les principales ressources minières sont situées dans des zones sous contrôle des groupes armés.

Pour sortir de la fragilité, dans le cadre d'une approche holistique au rétablissement de la sécurité, il sera indispensable d'accompagner l'appui à la réforme du secteur de la sécurité (RSS), par des actions dans le domaine du développement économique et social et de la création d'emplois. La création d'emplois en particulier permettra d'offrir aux jeunes centrafricains des perspectives professionnelles alternatives, de leur donner l'opportunité de devenir des citoyens indépendants et de jouer leur rôle dans la société. La protection de la biodiversité (lutte anti-braconnage), la gestion de la transhumance et la gouvernance des richesses minières contribueront également à la restauration de la sécurité et de l'autorité de l'Etat, aussi à travers une augmentation des recettes domestiques et de la capacité de l'Etat d'assurer sa présence et ses fonctions régaliennes dans l'ensemble du pays.

Cette approche favorisera la prise en compte de l'approche sensible au conflit, à travers une contribution de l'Union européenne au processus de consolidation de la paix et de réconciliation avec une implication accrue des acteurs locaux et des communautés. Une attention particulière sera dédiée à optimiser l'impact global des appuis de l'UE sur les inégalités territoriales.

Les différents domaines proposés, en particulier dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et des frontières, présentent un potentiel important de coopération transfrontalière et de liaison avec la coopération régionale qui sera pris en compte lors de l'identification des programmes de coopération.

L'approche Nexus Humanitaire – Développement – Paix, initiée par le Fonds Bêkou, reste pertinente et sera davantage développée. Cette approche a permis d'atteindre de nombreux résultats et dividendes concrets, au bénéfice des populations, grâce aux actions réalisées par le Fonds Bêkou, en étroite coordination avec les services de la Commission, en particulier dans le rétablissement de l'offre des soins de santé de base, couplé avec un renforcement des capacités et un transfert de compétence aux acteurs locaux, en parallèle à la restauration de l'Etat. Dans un contexte de fragilité, où 2,8 million (source HRP 2021) de personnes sont dans le besoin d'une aide humanitaire (2020) et presque 1 habitant sur 4 est déplacé (chiffres début 2021), cette approche est indispensable afin de répondre concomitamment aux besoins immédiats et de mettre en place et renforcer en parallèle les services étatiques et les systèmes nationaux. Pour approfondir le Nexus et prévoir une voie de sortie de la dépendance aux financements externes de la RCA, entre autre, une attention sera faite à la qualité des services de base appuyés par l'UE, au respect du mandat des autorités locales et déconcentrés et à la cohérence avec le renforcement des capacités, de la gouvernance et la gestion des finances publiques.

La transformation digitale sera prise en compte de manière transversale. Bien qu'elle se heurte aux faibles réseaux actuels, la digitalisation a un fort potentiel de transformation dans tous les secteurs pour un pays enclavé à l'extérieur comme à l'intérieur: l'Union européenne est déjà active dans ce domaine avec le projet de la Dorsale à fibre optique - CAB et l'établissement d'un premier embryon de réseau à haut débit, infrastructure de base nécessaire pour toutes les activités de développement des potentialités des technologies numériques tant dans le secteur public que privé.

Le développement du numérique apportera des bénéfices concrets en termes de gouvernance (paiement à distance des salaires des agents de l'Etat, facteur qui contribue à bloquer leur redéploiement dans l'arrière-pays ; paiement des impôts ; renforcement de la transparence), protection de la biodiversité et la gouvernance forestière ; éducation et enseignement à distance, parmi d'autres. La RCA a planifié d'étendre le réseau de fibre optique régional avec une possible phase 2 de la Dorsale CAB. L'Union européenne s'engagera également dans la régulation du secteur digital, pour contribuer à la définition d'un cadre réglementaire en ligne avec les standards internationaux et dans le développement des capacités dans le secteur, à travers le volet éducation du pilier 2.

La dimension de l'état de droit et de la protection et promotion des droits humains ainsi que du droit international humanitaire est fondamentale en RCA, au vu de la faiblesse des institutions et de la situation de conflit qui impacte directement les populations civiles et en particulier les groupes les plus vulnérables. Des phénomènes comme le recrutement d'enfants soldats par les groupes armés et les VBG sont en forte augmentation, en lien avec la crise et la reprise des violences. Les droits humains et le droit international humanitaire seront pris en compte dans les volets consolidation de la paix et justice et droits de l'homme du pilier 1, en prenant en compte la Stratégie des droits humains et de la démocratie de l'UE (2020 – 2024) et son Plan d'action.

La société civile sera partie prenante des tous les programmes de coopération ainsi que bénéficiaire d'un programme ad hoc d'appui au renforcement de ses capacités, pour qu'elle puisse contribuer au contrôle de l'action gouvernementale, représenter les intérêts de la société centrafricaine, et continuer

à œuvrer pour la réconciliation et le dialogue entre acteurs et communautés. La coopération contribuera à renforcer la confiance et les relations sociales entre différentes communautés. Les activités avec la société civile seront développées suivant la feuille de route de coopération de l'UE avec la société civile en RCA. Des consultations structurées avec la société civile, y compris avec des associations de femmes et de jeunes, ont de plus été organisées en amont de la phase de programmation pour définir les priorités pour la coopération de l'UE de la manière la plus concertée possible, et pour s'assurer de leur pertinence et de leur impact. L'UE entretient un dialogue régulier avec la société civile centrafricaine en particulier jeunes et femmes.

Une attention particulière sera réservée dans le MIP aux médias indépendants pour leur rôle d'information, sensibilisation et contrôle. Le renforcement du secteur médiatique fera l'objet d'un programme dédié à travers un soutien à la régulation, à la professionnalisation et au renforcement des capacités des médias indépendants, avec un accent sur les réseaux sociaux, la radio et le réseau des radios communautaires, dans une optique de contribution à la cohésion sociale, à la promotion de la culture de la paix, au dialogue et à la réconciliation, à la prévention des discours de haine et à la lutte contre la désinformation.

La problématique des déplacements forcés sera abordée – en étroite coordination avec les services de la Commission – à travers une approche intégrée via l'ensemble de la coopération, visant à la création de conditions durables pour un retour des déplacés, notamment par une restauration de la sécurité et de l'autorité de l'Etat, par la promotion d'activités de génération de revenus et la création d'emplois, par le rétablissement de la justice et l'appui à l'offre des services de base (santé, éducation) en province. La dimension régionale sera prise en compte, entre autre la gestion des zones transfrontalières et la coopération avec les pays voisins, en lien avec le programme de l'UE d'appui au réfugiés en Afrique subsaharienne.

L'approche intégrée de l'UE sera mise en œuvre, sous la direction de la Délégation, à travers une concertation permanente et une coordination étroite avec les missions CSDP et avec les services de la Commission, et une mise en cohérence de tous les instruments et appuis européens, aussi dans le domaine du secteur privé et des investissements. L'utilisation des nouveaux instruments pour favoriser les investissements du secteur privé fait partie des actions proposées par ce MIP, en particulier, dans les domaines du désenclavement, tant physique que numérique, de l'agriculture et du développement de la chaîne de valeur du secteur forestier.

1.5. Durée du MIP et options de synchronisation

La durée du MIP est de sept ans, de 2021 à 2027, avec une révision proposée en 2024. L'entrée en vigueur du Programme coïncidera avec un 2ème mandat présidentiel (5 ans), et la prise de fonction d'un nouveau Gouvernement et d'une nouvelle Assemblée Nationale.

La mise en place des nouvelles institutions ne comporte pas de changements aux grandes priorités du pays déclinées dans le RCPCA, avec un accent plus marqué sur les ressources humaines et l'éducation, ainsi que la création d'emplois. La vision RCA 2050 est supposée entrer en vigueur en début 2024. La révision du MIP en 2024 permettra une éventuelle réorientation de ses interventions sur la base des orientations de la Vision 2050.

Les prochaines élections présidentielle et législatives sont prévues en fin 2025, pour une prise de fonction des institutions entre mars et mai 2026. Les élections municipales et régionales sont prévues en 2022 et 2023 dans le cadre du renforcement de la gouvernance inclusive et du processus de décentralisation, objectifs envisagés par l'APPR.

2. Coopération de l'UE par priorité et propositions pour des *Team Europe Initiatives*

2.1. Priorité 1 : Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance (DAC code 151)

La priorité 1 contribue principalement aux Objectifs de Développement durable 16 (Paix, Justice et institutions efficaces), 5 (Egalité entre les sexes) et 1 (Pas de pauvreté).

Tant pour le citoyen centrafricain que pour les institutions de l'État, la sécurité est la priorité principale, afin de pouvoir vivre en paix et œuvrer pour un développement social et économique durable. Compte tenu du contexte de fragilité de la RCA et de l'interconnexion entre les causes profondes à l'origine de la crise, la coopération devra se baser sur une approche multidimensionnelle à la sécurité, intégrant les éléments de développement humain (éducation, genre), de gouvernance et de gestion transparente, équitable et durable des ressources naturelles (priorités 2 et 3).

Par la faible gouvernance du secteur, le manque de redevabilité et la faiblesse des capacités, l'offre de la sécurité en tant que bien public n'est pas à la hauteur des défis du pays. La mise en œuvre se fera, tout au long de la durée du MIP, en coordination avec les activités soutenues par le pilier de réponse rapide. Cet appui se fera également soit dans le contexte de l'APPR soit plus largement dans le cadre d'un soutien aux stratégies et aux processus locaux de paix.

L'UE joue un rôle stratégique, à la fois d'acteur politique et bailleur de fonds et de partenaire de référence dans le domaine de la réforme globale du secteur de la sécurité, qui favorise la poursuite selon l'approche *Team Europe* de l'appui au cluster Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance.

L'accent du MIP sera mis sur la réforme du secteur, dans sa vision globale, basée sur la stratégie nationale RSS (en cours de révision) ; la restauration de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire ; le renforcement de la sécurité intérieure, à travers un appui aux 4 FSI (Police, Gendarmerie, Eaux et Forêts et Douanes), l'amélioration de la gouvernance du secteur, le renforcement du contrôle civil et démocratique, l'ancrage territorial pour la protection des populations civiles.

Le secteur de la défense pourra bénéficier d'un appui institutionnel au Ministère de la Défense, apporté dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de restauration de l'autorité de l'Etat, ainsi qu'à travers d'autres mécanismes et instruments tels que la Facilité Européenne pour la paix.

L'UE contribuera également à la consolidation de la paix par des appuis multiformes aux processus de paix au niveau national, local et régional, en particulier à travers des actions de soutien à la mise en œuvre de l'APPR et des programmes de promotion du dialogue et de la coexistence pacifique au niveau communautaire et local, avec une participation active des acteurs locaux, dont les jeunes et les femmes.

D'autres actions pourront cibler la médiation et la réconciliation au niveau local en appui à la coopération transfrontalière, à la gestion des frontières et au dialogue politique transfrontalier; à la mise en œuvre du programme national de DRR et à la stabilisation de communautés à haut risque sécuritaire. Une répartition géographique équilibrée des actions de coopération de l'UE sera assurée afin de promouvoir une gouvernance et un développement inclusifs et une promotion équitable des

dividendes de la paix. Une analyse de l'économie politique sensible au conflit pourrait contribuer à un partage plus équitable des richesses du pays.

La lutte contre l'impunité et la justice seront renforcées dans le cadre de l'appui à un retour durable de la paix. L'impunité, l'exclusion et la mauvaise gouvernance constituent des causes profondes de la crise. L'appui à la construction d'une justice indépendante, performante, de qualité, accessible à tous, respectueuse et protectrice des droits humains et du droit international Humanitaire dans l'ensemble du territoire, contribuera à rompre avec les cycles de violence et d'insécurité. Le renforcement de la justice, l'appui aux mécanismes de justice transitionnelle (Cour Pénale Spéciale et CVJRR) et de réconciliation joueront dans ce contexte un rôle essentiel dans le retour de la paix.

Le retour d'une paix durable et la restauration de l'autorité de l'Etat requièrent une gouvernance transparente et inclusive, capable de répondre aux besoins essentiels des populations et d'assurer l'accès à des services de base. La promotion et le respect du droit international humanitaire par l'ensemble des acteurs du conflit en RCA sont fondamentaux pour l'accès par les populations civiles aux services de base. A cause de la situation sécuritaire et de la faible gouvernance, le gouvernement de la RCA souffre d'une incapacité structurelle à collecter les recettes domestiques (9,5% du PIB contre une moyenne de la région de 17%) pour assurer son fonctionnement, financer les investissements et la provision de services pour ses citoyens. La coopération de l'UE favorisera l'amélioration de la gestion, du recrutement, de la rétention et de la motivation des ressources humaines qualifiées dans les services de l'état.

Le MIP ciblera la capacité du gouvernement de mobiliser des recettes, la qualité de la dépense, le renforcement de la vérification externe, et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale des réformes de gestion des finances publiques, avec une attention particulière à la digitalisation.

La budgétisation, la gestion des ressources humaines, les statistiques, le cadre légal et législatif du secteur public seront renforcés. Surtout dans des secteurs de coopération avec l'UE (sécurité, santé, éducation, agriculture, eaux et forêts), avec un accompagnement des autorités dans leurs efforts de déploiement de l'administration sur le territoire et de déconcentration.

Le rôle de la société civile dans le cadre du cluster PSJG sera renforcé par la promotion d'un budget citoyen, une participation dans les actions de lutte contre la corruption visant une transparence accrue des politiques publiques, dans des consultations sur la déontologie des FSI, des enquêtes périodiques d'opinion sur la sécurité, des consultations et des initiatives concernant l'accès à la justice, le processus de paix et de réconciliation et les droits humains.

Le MIP contribuera au renforcement des acquis et des institutions démocratiques. Des programmes d'appui viseront le renforcement des capacités des principales institutions, notamment l'Assemblée Nationale et l'Autorité Nationale des Elections, afin de continuer à consolider le processus démocratique. Un accent particulier sera mis sur le renforcement du rôle et de la présence des femmes dans les instances de prise de décision. Un appui aux prochains cycles électoraux, au niveau local (2022-2023) et national (2025-2026), sera également prévu sur la base des acquis et des recommandations du processus électoral 2020-2021.

Les principaux risques identifiés dans la mise en œuvre de la coopération en matière de PSJG sont constitués par la dégradation de la situation sécuritaire et politique, des retards ou blocages dans le

dialogue entre les acteurs et la mise œuvre effective de l'APPR, le manque de volonté politique, la non-indépendance de la justice, le manque de transparence en matière de gouvernance, de gestion des finances publiques et des ressources humaines. La stabilité politique et un niveau de sécurité de base constituent une condition essentielle pour la poursuite de l'appui au cluster PSJG et plus globalement du MIP.

2.1.1. Objectifs spécifiques en relation avec la priorité Gouvernance, Justice, Paix et Sécurité

OS1 : Renforcer la sécurité – tant physique que légale - des personnes, des biens et des institutions de l'Etat.

OS2 : Contribuer à l'indépendance de la justice, la redevabilité, l'accès à la justice, le renforcement des mécanismes communautaires de gestion des conflits, à la réduction de l'impunité, à un processus de paix inclusif et durable et au respect des droits humains.

OS3 : Contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat et de la confiance envers les institutions locales et nationales sur tout le territoire, à travers une amélioration de la gouvernance démocratique et économique et de la capacité de gestion des finances publiques.

2.1.2. Résultats attendus par objectif

Volet appui à la réforme du secteur de la sécurité (RSS)

R1 OS1 : Un redéploiement durable de forces de sécurité intérieure.

R2 OS1 : Les capacités opérationnelles et de leadership des Forces de Sécurité Intérieures sont renforcées, et leur comportement s'améliore notablement sur le plan éthique et déontologique, en respectant des droits humains et du droit international humanitaire.

R3 OS1 : Une amélioration de la gouvernance, la performance, de la transparence et de la redevabilité du secteur de la sécurité.

Volet appui à la justice & la paix

R1 OS2 : L'indépendance et la redevabilité de la justice sont renforcées, l'accès à la justice est amélioré, l'impunité est réduite, la justice transitionnelle renforcée et les droits humains mieux respectés.

R2 OS2 : Le processus de paix est inclusif avec une participation active des femmes et des jeunes, et permet une restauration progressive de la paix et de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire ; le rôle des communautés dans la gouvernance locale et les processus locaux de paix est reconnu et renforcé ; le processus de réconciliation et de construction de la paix est soutenu et reconnu ; le secteur médiatique est plus indépendant et résilient à la désinformation, et contribue au renforcement de la cohésion sociale et la réconciliation.

Volet appui à la gouvernance

R1 OS3 : La capacité du Gouvernement à financer ses investissements et fonctionner avec ses recettes domestiques et à gérer la qualité de la dépense, à travers une budgétisation multi-annuelle des politiques publiques, est augmentée.

R2 OS3 : Le processus de déconcentration et redéploiement – et si le contexte politique le permet aussi de décentralisation - de certains services de l'Etat (sécurité interne et défense, justice, santé, éducation, agriculture, eaux et forêts et environnement) est facilité.

R3 OS3 : La gouvernance démocratique est inclusive et transparente tant par le soutien à des organismes indépendants et de contrôle que par la participation de la société civile dans les processus de décisions politiques, avec une attention particulière à la participation des femmes.

R4 OS3 : Le climat d'investissement est amélioré à travers la promotion du dialogue entre Etat et secteur privé.

2.1.3. Indicateurs (incluant le *baseline* et les cibles), par résultat attendu

Volet appui à la RSS

Indicateur R1 OS1 Score sur les indices Mo Ibrahim sécurité et Etat de droit (baseline 34,1, cible 40)

Indicateur R2 OS1 : Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques appuyés en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme et droit international humanitaire (EURF2, SDG 16)

Volet appui au Justice & la Paix

Indicateur R1 OS2 : Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'aide juridique soutenue par l'UE (EURF2, SDG 16).

Indicateur R2 OS2 : Nombre de personnes victimes des violations des droits de l'homme bénéficiant directement d'une aide financé par l'UE (EURF2, SDG 16).

Indicateur R3 OS2 : Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant spécifiquement à appuyer la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou la prévention des conflits (EURF2, SGD 16)

Volet appui à la Gouvernance & Démocratie

Indicateur R1 OS3 : Nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et/ou la transparence budgétaire (EURF2)

Indicateur R2 OS3 Nombre de Ministères où la déconcentration budgétaire est opérationnelle

Indicateur R3 OS3 : Nombre de pays soutenus par l'UE pour organiser des élections et / ou améliorer leur processus électoral (EURF2, SDG 16)

Indicateur R4 OS3 : Nombre de pays soutenus par l'UE afin de renforcer un environnement favorable à l'investissement (EURF2)

2.1.4. Possible utilisation du blending et des garanties pour des investissements sur EFSD+

La RCA a des potentialités très limitées de blending, vu le faible niveau de développement du secteur financier et privé. Toutefois, sous réserve de confirmation lors de la phase de mise en œuvre, un montant indicatif total de EUR 3 millions pourrait être utilisé [entre 2021 et 2024] pour provisionner

des opérations de garanties du FEDD+, y inclus dans ce domaine prioritaire. Les possibilités dans le secteur numérique (sur la base des acquis du projet « Dorsale à Fibres Optiques ») pourraient être explorées pour contribuer au désenclavement numérique du pays, et faciliter la numérisation des services de l'Etat Centrafricain. Un possible appui au secteur privé dans la numérisation du secteur financier (« mobile money ») pourra être exploré.

2.2. Priorité 2 – Développement Humain (DAC codes 110,120,130)

La priorité 2 contribue principalement aux Objectifs de Développement durable 1 (Pas de pauvreté), 2 (Faim « zéro »), 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 5 (égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 16 (Paix justice et institutions efficaces)

Le faible développement humain constitue actuellement l'un des principaux défis pour le développement économique et social de la République centrafricaine, qui ne peut pas être réalisé sans un développement de ses ressources humaines.

Les services de base, comme facteur de renforcement du contrat social, de résilience et de cohésion sociale, représentent une priorité dans le contexte d'extrême fragilité de la RCA. Les crises répétées et prolongées ont laissé la République centrafricaine avec des institutions faibles voire absentes dans la plupart du pays, une population avec un accès limité aux services de base, une violence sur les civils et basée sur le genre (VBG) généralisée, un tissu social détérioré et une population largement dépendante de l'aide humanitaire extérieure, dont 1,4 million (presque 30% du total) est déplacée à l'intérieur du pays ou réfugiée dans les pays voisins. Les femmes et les filles ainsi que les enfants sont les groupes les plus vulnérables au conflit, aux violences et à l'insuffisance de services essentiels, notamment l'éducation et la santé.

Les interventions de l'Union européenne se concentreront sur un investissement dans le développement du capital humain, capable de soutenir le progrès socio-économique du pays à travers un appui aux secteurs de santé et d'éducation et des actions orientées à l'autonomisation et au respect des droits des femmes. L'appui contribuera à l'atteinte des ODD en relation avec la pauvreté, la nutrition (2), la santé (3), l'éducation (4), l'égalité des genres (5), le travail décent et croissance économique (8), la paix justice et institutions efficaces (16) - code DAC 110, 120 et 130.

Dans le secteur de l'éducation (code DAC 110), les interventions de l'UE viseront une contribution à une augmentation de l'accès équitable à une éducation primaire et secondaire de qualité, ainsi que le renforcement de l'accès et de la qualité de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur. L'appui à l'accès à l'éducation portera une attention particulière à l'accès des populations les plus défavorisées, y compris les déplacés internes, et certains groupes vulnérables, notamment les filles pour contribuer à atteindre l'objectif de l'autonomisation de la femme. Un appui à l'accès à des programmes d'éducation non formelle de qualité (programmes d'apprentissages accélérés) pour les enfants déscolarisés pourrait être également envisagé. L'UE accompagnera le renforcement de la gouvernance et du pilotage du système, avec une attention particulière aux opportunités offertes par la digitalisation et à tous les moyens disponibles pour renforcer qualité de la formation des enseignants.

Dans le secteur de l'éducation technique et professionnelle (DAC Code 11330), le MIP visera à augmenter l'employabilité des jeunes dans des filières stratégiques pour la croissance économique du pays et qui puissent offrir des opportunités de travail (soit comme petit entrepreneuriat que comme travail subordonné). La Délégation recherchera où possible un partenariat avec des Etats Membres qui

ont déjà été impliqués dans le développement du sous-secteur (notamment France et Belgique), pour assurer plus d'impact à ses interventions à travers la mise en échelle de leurs approches.

L'appui technique contribuera à un renforcement du système, il inclura un appui au renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles à tous les niveaux, notamment les niveaux déconcentrés, en ligne avec le PSE.

Dans le secteur de la santé le MIP visera à consolider les acquis du Fond Bêkou et continuera à assurer une amélioration de l'accès de la population à des soins de santé de base de qualité, à travers une approche globale selon le nexus humanitaire – développement – paix, avec un accent sur le renforcement du système à tous les niveaux, y compris avec l'appui des communautés villageoises en termes de gestion et de contrôle. Une attention particulière sera réservée aux défis majeurs liés à l'absence d'un système d'approvisionnement en médicaments et d'autres intrants essentiels et l'insuffisance en quantité des ressources humaines, qui souffrent en outre d'un déficit de formation pour assurer leur rôle. L'UE travaillera avec le Ministère de la Santé et de la Population, afin de renforcer ses capacités institutionnelles et la gouvernance du secteur, et de bâtir le chemin vers la Couverture Sanitaire Universelle. L'amélioration des services de santé et de sa couverture contribuent à atténuer les causes profondes des conflits et des crises, la pauvreté, l'inégalité et le manque de confiance. Toutes les activités intégreront les aspects de l'eau et assainissement et nutrition.

L'égalité des genres sera intégrée en tant que thématique transversale dans toutes les interventions de l'UE dans le cadre des trois clusters. Une action ciblée visera un appui institutionnel aux institutions de tutelle, notamment le Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la protection de l'enfant (MPFFPE), l'autonomisation et la protection de la femme.

La problématique des déplacés et réfugiés (un centrafricain sur 4 est déplacé, début 2021) sera abordée de manière transversale aux différents piliers et plus particulièrement à travers l'amélioration de l'offre des services de base et le développement humain en lien avec la promotion d'activités génératrices de revenus.

Le MIP intègre un accompagnement du secteur de la culture, dans le domaine des industries culturelles et créatives, dans une perspective de création d'emplois et de contribution à la cohésion sociale.

La société civile est associées aux activités du cluster Développement humain, en tant que contributeur au renforcement des services de base, comme interlocuteur quand il s'agit d'élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques et comme « *watchdog* » pour veiller sur la transparence et l'inclusivité. Une attention spécifique sera réservée à la participation et l'inclusion des jeunes, en tant que principale partie prenante de l'éducation.

Les principaux risques sont liés à la dégradation de la sécurité, à la faible gouvernance et manque de transparence dans la gestion des ressources humaines et financières, la faible appropriation et l'insuffisance des ressources investies par l'Etat dans les services de base ainsi que le non-déploiement sur le terrain du personnel et des agents de l'Etat en charge des secteurs concernés.

2.2.1. Objectifs spécifiques en relation avec la priorité

OS1: Assurer l'accessibilité à des soins de santé de qualité, en particulier pour les populations vulnérables y compris les femmes et les enfants

OS2 : Accroître l'accès et la qualité de l'éducation primaire et secondaire, ainsi que de la formation professionnelle, en particulier pour les populations les plus vulnérables et les filles.

OS3 : Promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation de la femme et appuyer la lutte contre les violences basées sur le genre

2.2.2. Résultats attendus par objectif

R1 OS1 : La disponibilité et l'accès aux services de santé de qualité sont améliorés.

R1 OS2 : : La gouvernance et la disponibilité et l'accès aux services d'éducation primaire, secondaire et professionnelle de qualité sont améliorés.

R1 OS3 : L'accès aux services de base, l'autonomisation sociale, économique et la participation citoyenne des femmes et des filles sont renforcés

R2 OS3 : La prise en charge holistique des victimes des VBG est améliorée

R3 OS3 : L'amélioration des services de base permet le retour des déplacés

2.2.3. Indicateurs (incluant le *baseline* et les cibles), par résultat attendu

Indicateur R1 OS1 : Index de la couverture sanitaire universelle dans les zones d'intervention

Indicateur R1 OS2 : Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans le système éducatif avec le soutien de l'UE (a) dans l'enseignement primaire, (b) dans l'enseignement secondaire (EURF2, SDG 4), désagrégé par statut migratoire et par genre.

Indicateur R1 OS3 : Nombre de réformes et mesures spécifiques prises par le parlement national et ses comités pour mettre en œuvre engagements politiques sur l'égalité de la femme et le pouvoir décisionnel des femmes (indicateur GAP III)

Indicateur R2 OS3 Nombre d'individus bénéficiaires des programmes de lutte à la violence sexuelle et de genre financés par la UE (EURF 2 SDG 5), désagrégé par statut migratoire

Indicateur R3 OS3 : Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes, protégés ou aidés avec le soutien de l'UE (EURF2)

2.2.4. Possible utilisation du blending et des garanties pour des investissements sur EFSD+

NA

2.3. Priorité 3 - Transition Verte

La priorité 3 contribue principalement aux Objectifs de Développement durable 2 (Faim « zéro »), 6 (eau propre et assainissement), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructures),11 (villes et communautés durables),12 (consommation et produits durables),13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques),15 (vie terrestre).

La RCA a un potentiel en ressources naturelles unique : richesse de sa biodiversité, terres arables disponibles, ressources forestières et minières en abondance, ressources hydriques importantes - le pays comporte de nombreuses têtes de sources qui jouent un rôle majeur dans les bassins versants du Congo et du lac Tchad. Ces ressources naturelles sont depuis toujours à la base de l'économie du pays et elles peuvent aujourd'hui contribuer positivement à la stabilisation et au relèvement de celui-ci à condition que leur gouvernance soit durablement renforcée. Si cela est effectivement le cas, alors une gestion durable de ce patrimoine permettra de relancer le développement économique du pays, de

fournir des moyens de subsistance aux populations et d'améliorer leur condition de vie, de mieux gérer les menaces du changement climatique sur le long terme.

La RCA a ratifié ou signé plusieurs Accords Multilatéraux en matière d'Environnement (AME) dont les buts ultimes et partagés sont la protection de l'Environnement mondial et la préservation de la vie sur Terre. On peut citer entre autres : la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CNULD). Ces nombreux AME recommandent plusieurs instruments et mettent à disposition du pays des mécanismes financiers de mise en œuvre dont, entre autres : la REDD+, le Défi de Bonn, l'Initiative pour la restauration des paysages forestiers africains (AFR100) et l'Accord de Paris 2015, le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Fonds PMA, le Fonds d'Adaptation, le Fonds Vert Climat, etc. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), responsable de la mise en œuvre de ces AME renforce d'une manière continue son organigramme par la création des structures opérationnelles consacrées spécifiquement à certains AME à savoir : la Coordination Nationale Climat (CNC) en 2016, la Coordination Nationale Biodiversité (CNB) et la Coordination Nationale Désertification (CND) en 2019. Ainsi, non seulement chaque AME, promeut son propre cadre législatif et réglementaire et fonctionne d'une manière cloisonnée, mais aussi, en dehors des actions préliminaires nécessaires à la ratification de chaque AME, il y a eu très peu d'initiatives concrètes de mise en œuvre des AME d'une part et pour leur mise en œuvre en synergie d'autre part, d'où les résultats mitigés enregistrés à ce jour. Notant qu'en 2010 l'évaluation environnementale pays réalisée par la Banque Mondiale avait recommandé au Gouvernement d'accroître les investissements pour la gestion durable des ressources naturelles, pour l'évaluation environnementale, et pour rendre la croissance capable de s'adapter au changement climatique (Banque Mondiale, 2010).

La RCA, malgré des résultats relativement faibles dans le secteur agricole, possède un potentiel unique grâce à la disponibilité de terres arables et à des ressources hydriques importantes. Une gestion durable de ces terres, écosystèmes et de la ressource hydrique pourrait répondre dans un premier temps au défi de la sécurité alimentaire, à la lutte contre la malnutrition et à la création d'emplois pour devenir dans une phase ultérieure un réel moteur de résilience et de développement.

L'UE peut accompagner la RCA dans une réforme sectorielle de l'agriculture et de l'élevage (code DAC 310), tout en contribuant à réduire l'empreinte environnementale et climatique et en renforçant la résilience, pour garantir la sécurité alimentaire dans un contexte du changement climatique et d'appauvrissement de la biodiversité, pour piloter le secteur vers une durabilité compétitive de la ferme à la table. La filière alimentaire, qui englobe la production, le transport, la distribution, la commercialisation et la consommation des denrées alimentaires, peut avoir une incidence environnementale neutre ou positive. Tout pour que la population centrafricain ait accès à une alimentation suffisante, nutritive et durable tout en maintenant les denrées alimentaires à des prix abordables, et en générant des rendements économiques plus équitables dans la chaîne d'approvisionnement.

L'appui à la mise en œuvre de la réforme devrait contribuer à développer le secteur agricole en partant de l'agriculture de subsistance pour réduire l'insécurité alimentaire, la malnutrition et accroître la résilience des populations. Certains sujets/filières pourraient ensuite se concentrer sur quelques éléments structurants et stratégiques spécifiques. A titre d'exemple, semences, agroforesterie, gouvernance locale de la transhumance, appui à la mise en place de système de financement approprié pour l'agriculture et la transformation des produits, le développement des coopératives, la création

d'emploi, etc. La gestion et l'encadrement par l'état de la transhumance sont étroitement liés avec la sécurité et la stabilité dans plusieurs provinces, où il y a des tensions entre les transhumants et la population locale. Ces tensions trouvent leurs racines dans des effets provoqués par le changement climatique et en particulier la sécheresse. Les mécanismes de négociation intra-communautaires traditionnels sont sous tension et il sera utile de mieux connaître leur fonctionnement afin de pouvoir les renforcer. A cela il convient d'ajouter l'appui au secteur de l'élevage et le développement de ceintures maraîchères périurbaines.

Des activités de coopération seront liées au secteur forestier comme l'amélioration de la gouvernance forestière via la poursuite du processus FLEGT, le développement et la valorisation de chaînes de valeur forestières, la gestion inclusive des forêts en partenariat avec les populations locales et autochtones, y compris les personnes réfugiées ou déplacées internes, la promotion de la mise en œuvre du processus REDD+ pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts (notamment via l'appui à l'initiative CAFI). L'intégration de la filière bois artisanale dans un cadre légal et la sensibilisation des acteurs artisanaux, l'appui au développement des forêts communautaires. Une place importante sera donnée aux communautés qui dépendent de ces forêts dans la mise en œuvre des activités et leur rôle dans la gouvernance de ces ressources doit être renforcé.

Le développement durable des forêts et la conservation de la biodiversité peut être appuyé au travers la proposition d'un partenariat forêt entre l'UE et la RCA, permettant à la fois de maintenir un dialogue politique à haut niveau sur la gestion durable des ressources naturelles, et d'assurer la mise en œuvre coordonnée d'actions structurantes au niveau national et d'activités de terrain.

Les bases pour le développement de microcentrales électriques seront développées, dans le cadre d'un appui à l'électrification rurale. Cela pourra comprendre la collecte des données hydrogéologiques, des études de faisabilité pour favoriser notamment la transformation des produits agricoles dans les zones rurales et dans la périphérie des parcs. Des études sur l'électrification rurale dans les zones périphériques des aires protégées ou des concessions forestières pourront être effectuées en lien avec l'approche paysage.

La cohérence entre la première priorité de ce MIP avec celui de la gouvernance des ressources naturelles fera objet d'un suivi particulier, puisque le manque de transparence de la gestion des ressources naturelles de la RCA est une des causes la plus importantes des crises et des conflits. Tandis qu'une gestion durable de ces mêmes ressources représente le potentiel le plus important pour son développement économique et social. Pour appuyer les décisions politiques du gouvernement centrafricain, un suivi/monitoring pourra être fait des certains paramètres : forêts, mines et eaux de surface grâce au programme Copernicus.

En particulier pour le secteur minier l'appui au processus de Kimberly va se poursuivre en s'appuyant sur les initiatives internationales dans le domaine (ITIE) et accompagner le secteur dans l'amélioration de sa gouvernance. Des initiatives comme CONNEX et/ou autres initiatives similaires, et une assistance dans l'établissement et la provision des cartes géologiques (PANAFGEO2), pourraient être proposé.

Le développement durable et la conservation de la biodiversité (code DAC 410) seront mis en œuvre par le biais des investissements dans le nexus développement-conservation-sécurité, à travers les programmes intégrés d'appui aux ensembles de paysages relatifs aux aires protégées et à leurs

périphéries dans l'ensemble de la RCA. Les principales zones d'intervention resteront le grand nord-est (Bamingui, Manovo), le grand sud-est (Chinko) et le grand sud-ouest (Dzanga-Ndoki et Sangha-Sangha, Mbaéré-Bodingué), espaces qui devraient être étendus avec la prise en considération élargie des liens transfrontaliers et des corridors biologiques.

Le modèle de gestion en partenariat public-privé déjà utilisé sera renforcé et les modèles de gouvernance améliorés dans un contexte de coopération transfrontalière et régionale, en plus de déconcentrer et de décentraliser. L'accent sera mis sur le respect des droits humains et la sensibilité aux conflits.

L'approche paysage/territoire en lien avec une démarche d'aménagement participatif du territoire et de développement local, sera utilisée pour la planification et la gestion des terres et des usages, en particulier dans les aires protégées et dans leurs zones périphériques.

Concernant la biodiversité, il s'agira de l'appui à certains paysages prioritaires de conservation, basé sur le document de référence de l'UE « Larger than Elephants », en considérant les liens transfrontaliers –y compris pour les questions de transhumance- et les corridors biologiques. Ceci en utilisant l'approche développée par le réseau « NaturAfrica », à savoir d'assurer le respect de la loi et des dispositifs de conservation dans l'aire protégée. Notamment en développant ou renforçant des dispositifs de partenariats public-privé, tout en appuyant le développement des zones aux alentours des aires protégées et les opportunités de revenu pour les populations locales, et même la continuation du développement des structures touristiques comme c'est déjà le cas dans la zone de Dzanga Sangha.

La lutte contre le braconnage, l'exploitation illicite et le trafic des ressources naturelles, ainsi que la régulation de la transhumance dans un cadre transfrontalier aussi bien national que local peuvent être appuyés par l'UE, en synergie avec la priorité 1 (gouvernance). Puisque la gestion des ressources naturelles, la protection de la biodiversité, la flore et la faune et la gestion de l'utilisation des terres est fortement lié avec les questions de la paix et de la sécurité, et la réponse à donner face aux multiples crises. Ces liens seront utilisés et développés dans le cadre du partenariat de l'UE avec la RCA et lors de la mise en œuvre de ce MIP.

Il est à noter qu'il y a aussi un fort intérêt de plusieurs Etats Membres de l'UE dans des thématiques liés à la transition verte en RCA. A travers des programmes de coopération en matière d'agriculture (France, Belgique, Italie) et/ou une implication dans des programmes régionaux comme par exemple le Partenariat des Forêts du Bassin de Congo (Allemagne, Belgique) ou le *Central African Forest Initiative* (CAFI, France, Allemagne, Pays-Bas).

Toutes les interventions préconisées ne peuvent réussir que dans un cas de désenclavement total ou partiel des différentes régions de la RCA. En effet, la plupart des pistes en RCA sont en état défectueux. Pour le désenclavement à l'intérieur du pays, des travaux Haute Intensité de Main d'Œuvre peuvent être proposés en relation avec le processus de paix, à travers la prise en charge des ex-combattants ou des jeunes. Pour le désenclavement vers l'extérieur et la « connectivité virtuel » l'option du blending sur la programmation régionale et les garanties seront étudiées. Le désenclavement par le transport fluvial via l'Oubangui à l'avantage de contribuer à réduire les émissions de gaz carbonique et les accidents routiers.

La société civile est impliquée comme contributeur à la relance économique, comme interlocuteur quand il s'agit d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques visant la gestion des ressources naturelles et comme « watchdog » pour veiller sur la transparence et l'inclusivité. Une attention spécifique sera réservée à la participation et l'inclusion des jeunes quand il s'agit du développement de l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, étant la principale richesse de la RCA et potentiel créateur d'emplois pour offrir une voie de sortie de la pauvreté.

Les principaux risques sont une dégradation de la sécurité et un manque de transparence dans la gestion des ressources naturelles.

Des programmes régionaux pourraient aborder de façon subsidiaire les thématiques contribuant à l'atteinte de ces objectifs, comme par exemple les collaborations scientifiques et académiques, les initiatives Congo Basin Forest et Transhumance, *Landscapes of Central Africa* (biodiversité et économie circulaire), Lake Chad (bassin versant et approche paysage), etc. La gestion de l'eau peut contribuer à la paix et sécurité pour les pays riverains du bassin de Lake Chad et du Congo, un support au pays pour sa participation à la convention sur l'eau UNECE.

2.3.1. Objectifs spécifiques en relation avec la priorité

OS1 Appuyer le secteur de l'économie verte par un développement économique endogène durable et inclusif dans le secteur agricole et de l'élevage.

OS2 Appuyer la RCA dans la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles forestière, hydraulique et minière dans une approche sensible aux conflits et respectueuse des droits des communautés.

OS3 Appuyer la RCA pour la préservation de ses écosystèmes/paysages naturels, et de sa biodiversité.

2.3.2. Résultats attendus par objectif

R1 OS1 : La production agricole durable et résiliente face aux changements climatiques est augmentée, diversifiée et accède aux marchés (code CAD : 310)

R1 OS2 : La gouvernance et la gestion des ressources naturelles (secteurs miniers, forestier et hydraulique) et la lutte contre leur exploitation illégale est renforcée, notamment dans les domaines de la production du bois de feu.

R2 OS2: La transformation plus poussée du bois au niveau local et la valorisation durable des produits forestiers sont appuyées.

R1 OS3 : La biodiversité est protégée et durablement valorisée à travers les aires protégées et l'approche paysage (code CAD : 410) et la résilience aux changements climatiques est augmentée.

R2 OS3 : L'électrification rurale est renforcée.

2.3.3. Indicateurs (incluant le *baseline* et les cibles), par résultat attendu

Indicateur 1 R1OS1 : Nombre de petits agriculteurs bénéficiaires d'assistance de l'UE pour augmenter leur production de manière durable, et avoir accès aux marchés et/ou des terres (EURF2, SDG 2).

Indicateur 2 R1OS1 : Eco-systèmes agricole et d'élevage pour lesquels de bonnes pratiques de gestion durable des terres ont été mises en place avec le soutien de l'UE (ha)

Indicateur 1 R1 OS2 : Valeur contributive du bois et du secteur minier dans le PIB

Indicateur 1 R2 OS2 : La surface forestière non-dégradé

Indicateur 1 R1 OS3 : N° de km2 des aires protégées qui bénéficient de l'assistance de assistés par l'Union européenne pour la préservation de la biodiversité et la protection des prélèvements illégaux

Indicateur 1 R2 OS3 : Nombre de personnes bénéficiant de l'assistance de l'UE concernant l'électrification rurale.

2.3.4. Possible utilisation du blending et des garanties pour des investissements sur EFSD+

NA

2.4. Proposition pour une Team Europe Initiative (TEI)

Une évaluation conjointe avec les Etats-membres, les services de la Commission, les missions EUTM et EUAM et les consultations avec les autorités nationales et les acteurs de la société civile, y compris des associations de femmes et de jeunes, ont permis d'identifier le cluster "Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance - PSJG », comme le domaine clef pour la restauration de l'autorité de l'Etat dans lequel, sur la base des leçons apprises, l'Equipe Europe peut générer un impact capable de transformer le secteur et le pays, à travers une utilisation ciblée des leviers politiques, diplomatiques, financiers et techniques de l'Union européenne et de ses Etats-Membres.

Toutes les actions de la priorité « Paix, Justice, Sécurité et Gouvernance » contribueront à la TEI Paix, Sécurité, Justice, Gouvernance, estimée de manière indicative à 57 MEUR pour la période 2021 – 2024. La contribution indicative de l'UE à cette TEI est soumise à la confirmation de la contribution indicative significative des partenaires de l'Equipe Europe dans les meilleurs délais. En l'absence de confirmation, la contribution indicative de l'UE peut être réorientée conformément aux domaines prioritaires du PIM et à leurs allocations. L'obligation de l'Union et des États membres de coordonner leurs politiques de développement à la suite d'initiatives de la Commission à cet effet, conformément à l'article 210 du TFUE, s'applique toujours.

Une *Team Europe Initiative* de l'Union européenne et ses Etatsmembres en matière de PSJG pourrait s'articuler comme suit :

1. Engagement et dialogue politique continu et soutenu, par l'Equipe Europe collectivement et par l'UE et les Etats-Membres bilatéralement, au plus haut niveau avec des objectifs communs et un agenda visant les réformes et notamment le renforcement des institutions démocratiques, la sécurité, la gouvernance, autant politique que financière, la transparence et les principes de l'Etat de droit et du respect des droits humains universels.
2. Renforcer le dialogue, régulier et au niveau stratégique, avec l'Union Africaine et les Nations Unies, les pays de la sous-région et la CEEAC, sur le processus politique pour une mise en œuvre

effective de l'Accord de paix. Appuyer la coopération transfrontalière et le renfort de la gestion des frontières, pour lutter contre l'insécurité, la criminalité et les pertes des recettes des pays de la sous-région et la RCA en particulier.

3. Appuyer la réforme du secteur de sécurité dans tous ces aspects et dimensions. En se basant sur l'approche proposée dans la communication conjointe « éléments pour la mise en place d'un cadre stratégique à l'échelle de l'UE visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité » avec une matrice conjointe d'appuis au RSS. Dans le domaine de la justice et la coopération avec les parties prenantes centrafricaines, maintenir un appui aux mécanismes de justice transitionnelle.

4. La continuation des efforts de l'EUTM pour des capacités effectives de déploiement sur le terrain au niveau des garnisons et la mise en œuvre du mandat de l'EUAM pour accompagner les réformes dans le domaine de la sécurité publique et l'ancrage territorial des Forces de Sécurité Intérieure, en synergie avec l'action globale de l'UE, en élargissant le mandat à la formation, en perfectionnant la coordination entre police judiciaire et magistrature en matière de la chaîne pénale et en envisageant en perspective un rôle plus marqué de conseil stratégique et opérationnel dans le secteur de la justice.

6. Les missions CSDP c.-à-d. l'EUTM et l'EUAM, constituent des plateformes de mobilisation, engagement et participation de tous les Etats-Membres à la *Team Europe Initiative* Gouvernance, Paix et Sécurité (TEI - GPS). Le cluster GPS constitue également une plateforme d'engagement et participation pour les Etats-Membres qui siègent au Conseil de Sécurité des Nations Unies, en renforçant ainsi la synergie et la cohérence avec l'action et l'agenda des Nations Unies et de la mission de maintien de la paix MINUSCA.

7. Intensifier et mettre en réseau des initiatives de promotion des droits humains, y compris l'égalité des genres et la lutte contre les VBG : initiatives européennes et Etats-membres, pour répondre aux grands besoins en matière de défense des droits humains qui existe en RCA.

8. Appuyer la lutte contre la désinformation et le renforcement du secteur des media centrafricains dans le cadre de l'appui à la gouvernance démocratique et de la promotion des valeurs de dialogue et de réconciliation.

3. Mesures de support

3.1. Mesures en faveur de la société civile

A part les activités prévues avec la société civile dans le cadre des différents programmes thématiques, un programme spécifique sera dédié au renforcement de la capacité de la société civile et des organisations communautaires. Des thèmes qui peuvent faire partie de ce programme (non-exclusifs) sont les capacités de la société civile de s'organiser au niveau local comme national pour défendre ses intérêts, veiller sur la transparence de la gestion des finances publiques et la gouvernance, contribuer à la lutte contre la corruption et l'impunité, promouvoir les principes de l'Etat de droit et les droits humains. Appuyer l'accès à la justice et aux services de base (santé et éducation), contribuer à une meilleure connectivité (digitalisation) et à la lutte contre la désinformation à travers le renforcement du secteur médiatique et un appui aux médias indépendants, promouvoir la démocratie (expertise en assistance et observation électorale) et le développement de la culture comme canalisateur d'expressions, d'échanges et vecteur de dialogue et réconciliation.

3.2. Facilité de coopération

Une facilité de coopération est prévue pour appuyer le dialogue sur les politiques publiques, à travers des évènements, conférences, études, stages, plateformes d'échanges, pour accompagner des réformes et renforcer les engagements avec les institutions, la société civile, les jeunes et les autres parties prenantes.

Promouvoir la participation du pays dans des programmes de l'UE (Erasmus), le cas échéant en coordination avec les agences des Etats-Membres. Promouvoir la visibilité de la coopération de l'UE avec la RCA et ses objectifs, ses politiques et son agenda multilatéral. Mettre en œuvre une diplomatie publique proactive et contribuer à la lutte contre la désinformation. Appuyer la préparation, la réalisation et l'évaluation de la coopération de l'UE en RCA, y compris au moyen d'études et d'assistance technique. Contribuer aux études sectorielles pertinentes.

Assurer l'efficacité de l'aide à travers un renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération et le Ministères sectoriels pour mieux gérer et coordonner les appuis des PTF, y compris de l'UE. Afin de renforcer les ressources et capacités institutionnelles, l'Etat centrafricain nécessite un accompagnement pour assurer une coordination des activités de coopération et développement des partenaires, dont celles de l'UE. Cet appui contribue à l'appropriation et au renforcement de l'autorité de l'Etat.

Renforcer la maîtrise des instruments de coopération de l'UE en RCA et appuyer la programmation conjointe et l'approche *Team Europe*. La possibilité d'utilisation de l'expertise européenne (*TAIEX*, *Twinning*) est considérée intéressante et sera prise en considération au cas par cas, ainsi que la mobilisation de l'EFSD+.

4. Financement des 3 priorités, allocation budgétaire indicative

Bien que la durée de ce MIP soit de sept ans, les dotations indicatives pour la RCA et pour chacun des domaines prioritaires et mesures d'appui figurant dans le tableau ci-dessous sont fournies uniquement pour la période 2021-2024. Les allocations indicatives pour la période 2025-2027, ainsi que la modification éventuelle d'autres éléments substantiels du présent MIP, feront l'objet d'une décision de l'UE. Cette décision devrait être précédée d'un examen de la mise en œuvre du présent MIP, qui devrait inclure un dialogue avec les autorités et les autres parties prenantes de RCA.

Allocations financières indicatives pour les contributions aux cibles prioritaires du NDICI pour 2021-2024 (en millions EUR)

Priorité 1 Paix, Sécurité, Justice et Gouvernance	57	33,1%
Priorité 2 Développement humain	51,5	30%
Priorité 3 Transition verte	57	33,1%
Mesures de support	6,5	3,8%
Total pour la période initiale 2021 — 2024*	172	100%

* Suivant confirmation lors de la phase de mise en œuvre, il est attendu que sur le montant total de EUR 172 millions, un montant indicatif de EUR 3 millions sera utilisé entre 2021 et 2024 pour approvisionner les garanties EFSD+.

Annexe 1 : Cadre d'intervention de la coopération entre l'UE et la RCA

Domaine prioritaire 1: Paix, sécurité, Justice et gouvernance		
Objectif spécifique n° 1: Renforcer la sécurité – tant physique que légale - des personnes, des biens et des institutions de l'Etat		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et
a) Un redéploiement durable de forces de sécurité intérieure	a1) Score sur les indices Ibrahim sécurité et Etat de droit	Baseline : 34,1 Cible : 40
b) Les capacités opérationnelles et de leadership des Forces de Sécurité Intérieures sont renforcées, et leur comportement s'améliore notablement sur le plan éthique et déontologique, en respectant des droits humains et du droit international humanitaire	b1) Nombre d'institutions étatiques et d'acteurs non étatiques appuyés en matière de sécurité, de gestion des frontières, de lutte contre l'extrémisme violent, de prévention des conflits, de protection de la population civile et de droits de l'homme (EURF2, SDG 16)	Baseline : 0 Cible : Sources : Rapports des projets financés par l'UE
c) Une amélioration de la gouvernance, la performance, de la transparence et de la redevabilité du secteur de la sécurité	c1) Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'interventions soutenues par l'UE visant spécifiquement à appuyer la consolidation de la paix post-conflit civil et/ou la prévention des conflits (EURF2, SDG 16)	Baseline : 0 Cible Sources : Rapports des projets financés par l'UE
Objectif spécifique n° 2 Contribuer à l'indépendance de la justice, la redevabilité, l'accès à la justice, le renforcement des mécanismes communautaires de gestion des conflits, à la réduction de l'impunité, à un processus de paix inclusif et durable et au respect des droits		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeur de référence et cibles
L'indépendance et la redevabilité de la justice sont renforcées, l'accès à la justice est amélioré, l'impunité est réduite, la justice transitionnelle renforcée et les droits humains mieux respectés	Nombre de personnes ayant directement bénéficié d'aide juridique soutenue par l'UE (EURF2, SDG 16)	Baseline : 0 Cible Sources : Rapports des projets financés par l'UE

<p>Le processus de paix est inclusif avec une participation active des femmes et des jeunes, et permet une restauration progressive de la paix et de l'autorité de l'Etat sur tout le territoire ; le rôle des communautés dans la gouvernance locale et les processus locaux de paix est reconnu et renforcé ; le processus de réconciliation et de construction de la paix est soutenu et reconnu ; le secteur médiatique est plus indépendant et résilient à la désinformation, et contribue au renforcement de la cohésion sociale et la réconciliation</p>	<p>Nombre de personnes victimes des violations des droits de l'homme bénéficiant directement d'une aide financé par l'UE (EURF2, SDG 16)</p>	<p>Baseline : 0 Cible Sources : Rapports des projets financés par l'UE</p>
<p>Objectif spécifique 3: Contribuer à la restauration de l'autorité de l'Etat et de la confiance envers les institutions locales et nationales sur tout le territoire, à travers une amélioration de la gouvernance démocratique et économique et de la capacité de gestion des finances publiques</p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Indicateurs</p>	<p>Valeurs de référence et cibles</p>
<p>La capacité du Gouvernement à financer ses investissements et fonctionner avec ses recettes domestiques et à gérer la qualité de la dépense, à travers une budgétisation multi-annuelle des politiques publiques, est augmentée</p>	<p>Nombre de pays soutenus par l'UE pour renforcer la mobilisation des recettes, la gestion des finances publiques et/ou la transparence budgétaire (EURF2)</p>	<p>Baseline : Cible : Sources : Rapports sur la coopération de l'UE</p>
<p>Le processus de déconcentration et redéploiement – et si le contexte politique le permet aussi de décentralisation - de certains services de l'Etat (sécurité interne et défense, justice, santé, éducation, agriculture, eaux et forêts et environnement) est facilité</p>	<p>Nombre de Ministères où la déconcentration budgétaire est opérationnelle</p>	<p>Baseline : Cible : Rapports du Ministère des Finances et du Budget</p>
<p>La gouvernance démocratique est inclusive et transparente tant par le soutien à des organismes indépendants et de contrôle que par la participation de la société civile dans les processus de décisions politiques, avec une attention particulière à la participation des femmes</p>	<p>Nombre de pays soutenus par l'UE pour organiser des élections et / ou améliorer leur processus électoral (EURF2, SDG 16)</p>	<p>Baseline : 0 Cible : Sources : Rapports sur la coopération de l'UE</p>

Le climat d'investissement est amélioré à travers la promotion du dialogue entre Etat et secteur privé	Nombre de pays soutenus par l'UE afin de renforcer un environnement favorable à l'investissement (EURF2)	Baseline : 0 Cible : Sources : Rapports sur la coopération de l'UE
<p>Domaine prioritaire 2: Développement humain</p> <p>Objectif spécifique n° 1: Assurer l'accessibilité à des soins de santé de qualité, en particulier pour les populations vulnérables y compris les femmes et les enfants</p>		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et cibles
La disponibilité et l'accès aux services de santé de qualité sont améliorés	Index de la couverture sanitaire universelle dans les zones d'intervention	Baseline : Cible : Source : Organisation Mondiale de la Santé
<p>Objectif spécifique N° 2 : Accroître l'accès et la qualité de l'éducation primaire et secondaire, ainsi que de la formation professionnelle, en particulier pour les populations les plus vulnérables et les filles</p>		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et cibles
La gouvernance et la disponibilité et l'accès aux services d'éducation primaire, secondaire et professionnelle de qualité sont améliorés	Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans le système éducatif avec le soutien de l'UE (a) dans l'enseignement primaire, (b) dans l'enseignement secondaire, (c) enseignement supérieure (EURF2, SDG 4)	Baseline : 0 Cible : Sources : Rapports des projets financés par l'UE
<p>Objectif spécifique N° 3 : Promouvoir l'égalité des genres, l'autonomisation de la femme et appuyer la lutte contre les violences basées sur le genre</p>		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et cibles

L'accès aux services de base, l'autonomisation sociale, économique et la participation citoyenne des femmes et des filles sont renforcés	Nombre de réformes et mesures spécifiques prises par le parlement national et ses comités pour mettre en œuvre engagements politiques sur l'égalité de la femme et le pouvoir décisionnel des femmes (indicateur GAP III)	Baseline : 0 Cible Sources : Rapports du parlement national
La prise en charge holistique des victimes des VBG est assurée	Nombre d'individus bénéficiaires des programmes de lutte à la violence sexuelle et sexiste financés par la UE (EURF 2 SDG 5), ventilé par statut migratoire	Baseline : 0 Cible Sources : Rapports des projets financés par l'UE
L'amélioration des services de base permet le retour des déplacés	Nombre de migrants, de personnes déplacées de force ou autres individus dans les communautés hôtes, protégés ou aidés avec le soutien de l'UE (EURF2)	Baseline : 0 Cible Sources : Rapports des projets financés par l'UE

Domaine prioritaire 3: Transition verte et développement durable

Objectif spécifique n° 1: Appuyer le secteur de l'économie verte par un développement économique endogène durable et inclusif dans le secteur agricole et de l'élevage

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et cibles
La production agricole durable et résiliente face aux changements climatiques est augmentée, diversifiée et accède aux marchés (code CAD : 310)	Nombre de petits exploitants bénéficiant d'interventions soutenues par l'UE, dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et / ou la sécurité foncière EURF2 (EURF2, SDG 2) Ecosystèmes agricole et d'élevage pour lesquels de bonnes pratiques de gestion durable des terres ont été mises en place avec le soutien de l'UE (ha)	Baseline : 0 Cible : Sources : Rapports des projets financés par l'UE

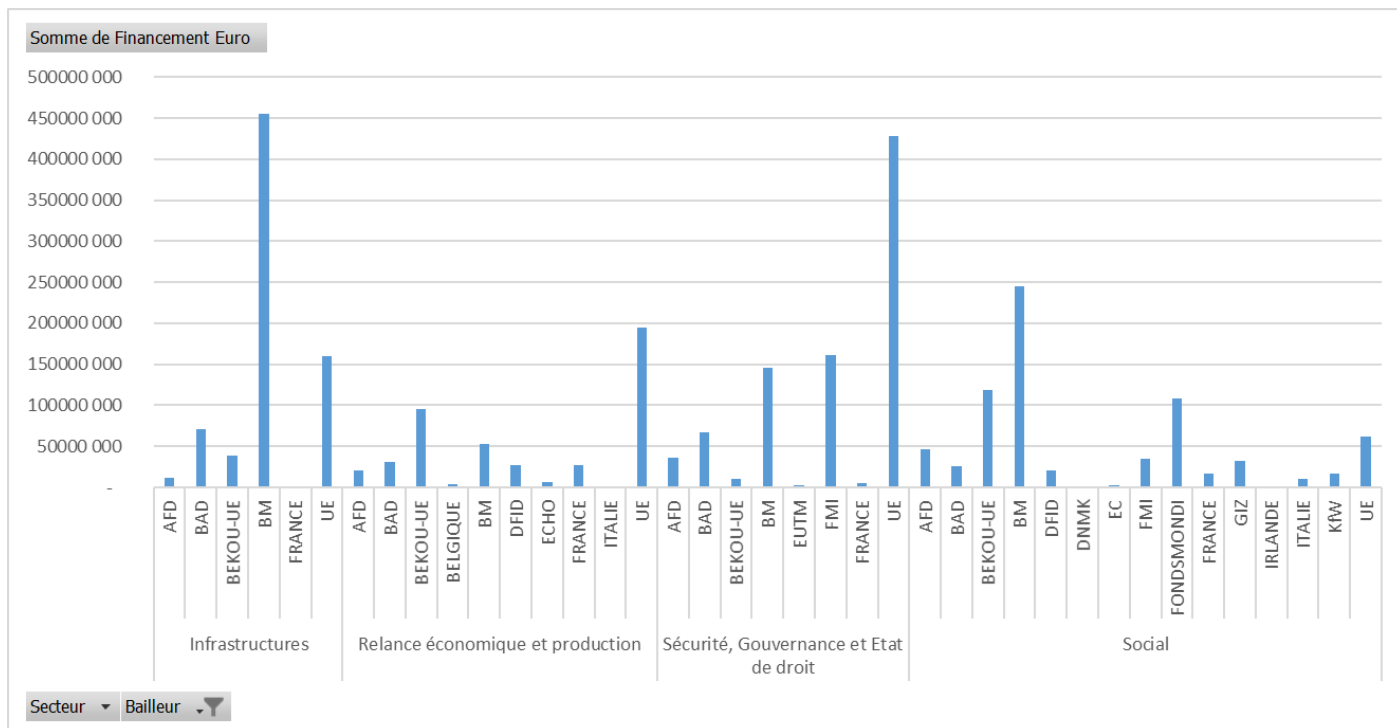
Objectif spécifique n° 2: Appuyer la RCA dans la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles forestière, hydraulique et minière dans une approche sensible aux conflits et respectueuse des droits des communautés

Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et cibles
La gouvernance et la gestion des ressources naturelles (secteurs miniers, forestier et hydraulique) et la lutte contre leur exploitation illégale est renforcée, notamment dans les domaines de la production du bois de feu	Valeur contributive du bois et du secteur minier dans le PIB	Baseline : Valeur de l'année 2022 Cible : Sources : Rapports produits par le Ministère des Finances dans le
La transformation plus poussée du bois au niveau local et la valorisation des produits forestiers sont appuyées	La surface forestière non-dégradée (km ²)	Baseline : Valeur de l'année 2022 Cible : Sources : Copernicus
Objectif spécifique n° 3: Appuyer la RCA pour la préservation de ses écosystèmes/paysages naturels, et de sa biodiversité		
Résultats escomptés	Indicateurs	Valeurs de référence et cibles
La biodiversité est mieux protégée et durablement valorisée à travers les aires protégées et l'approche paysage (code CAD : 410) et la résilience aux changements climatiques est augmentée	Zones d'écosystèmes terrestres et d'eau douce sous: (a) protection, (b) gestion durable, avec le soutien de l'UE (km ²) (EURF2)	Baseline :0 Cible : Source : Rapports des projets financés par l'UE
L'électrification rurale est renforcée	Nombre de personnes bénéficiant de l'assistance de l'UE concernant l'électrification rurale	Baseline :0 Cible : Source : Rapports des projets financés par l'UE

Annexe 2 : Matrice des contributions des partenaires techniques et financiers en RCA

FINANCEMENTS EN EUROS 2017-2020 TOUS SECTEURS, BAILLEURS IMPORTANTS ET DE L'UE (GRAPHE)

Source : secrétariat RCPCA, Mars 2021



FINANCEMENTS ET DECAISEMENTS ANNUELS EN EUROS 2017-2020

TOUS SECTEURS, BAILLEURS IMPORTANTS ET DE L'UE

	EUROS				
Données					
Bailleur	Somme de Financement Euro	Somme de Décaissement_2017_€	Somme de Décaissement_2019_€	Somme de Décaissement_2018_€	Somme de Décaissement_2020_€
AFD	115 585 968	16 826 659	5 118 490	14 459 799	625 126
BAD	195 156 042	35 266 139	12 558 850	30 472 556	13 345 395
BEKOU-UE	264 084 211	25 690 326	6 686 557	57 150 689	9 974 459
BELGIQUE	4 140 848	-	1 636 860	1 035 204	-
BM	898 527 961	37 361 205	209 743 215	106 602 513	30 618 363
DFID	48 452 881	-	7 821 956	-	13 552 998
DNMK	338 450	-	-	33 474	252 209
EC	2 813 459	-	-	-	-
ECHO	7 089 336	-	-	-	7 089 344
EUTM	2 250 000	1 500 000	-	-	-
FMI	195 592 677	48 242 302	-	27 470 810	34 809 080
FONDSMONDI	108 886 014	26 378 300	40 674 600	21 483 658	-
FRANCE	50 141 435	34 531 821	2 832 195	8 978 936	2 968 226
GIZ	32 798 006	834	6 397 444	124 364	13 490 100
IRLANDE	1 316 790	-	-	1 316 790	-
ITALIE	11 534 320	1 000 000	8 778 600	-	7 022 880
KfW	17 000 000	-	-	-	7 000 000
UE	845 006 554	66 608 891	64 808 005	234 086 753	32 534 461
Total général	2 800 714 952	293 406 477	367 056 772	503 215 546	173 282 641

FINANCEMENTS EN EUROS 2017-2020 TOUS SOUS-SECTEURS TOUS BAILLEURS

Somme de Financement Euro		
Secteur	Sous Secteur	Total
☒ Infrastructures	Eau (hydraulique urbaine et villageoise) / assainissement	109 917 879
	Energie (hydroélectrique, solaire, éolienne, etc.)	128 068 914
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	34 571 444
	Transports (terrestre, fluvial, aérien et ferroviaire)	87 514 395
	Travaux publics (Equipements et désenclavement)	463 562 487
	Urbanisme, habitats et édifices publics	56 125 626
Total Infrastructures		879 760 745
☒ Relance économique et production	Agriculture et élevage	369 073 837
	Banque, assurance et micro-finances	48 002 988
	Commerce	83 161 828
	Environnement et écologie	50 027 273
	Forêts, faunes, pêches et aquacultures	59 602 724
	Industries, PME/PMI et TPE	3 333 382
	Mines et pétrole	9 923 025
Tourisme, arts, culture et artisanat	482 304	
Total Relance économique et production		623 607 361
☒ Sécurité, Gouvernance et Etat de droit	Administrations générales (gouvernance politique, administr)	545 161 722
	Défense nationale	215 702 592
	Droits de l'Homme	12 194 594
	Economie et finances	285 229 276
	Justice	107 465 612
	Sécurité publique	92 245 176
Total Sécurité, Gouvernance et Etat de droit		1 257 998 972
☒ Social	Affaires sociales	580 998 109
	Eau (hydraulique urbaine et villageoise) / assainissement	26 636 154
	Education, formations et recherche scientifique	167 616 210
	Emploi et protection sociale	35 669 218
	Genre (promotion de l'équité)	19 965 550
	Jeunesse et sports	40 138 838
	Santé	509 825 589
VIH/Sida	7 859 373	
Total Social		1 388 709 041
Total général		4 150 076 119

FINANCEMENTS EN EUROS 2017-2020 TOUS SECTEURS, BAILLEURS IMPORTANTS ET DE L'UE

		EUROS
Somme de Financement Euro		
Secteur	Bailleur	Total
☒ Infrastructures	AFD	12 112 433
	BAD	70 747 829
	BEKOU-UE	39 098 572
	BM	454 977 275
	FRANCE	1 008 587
	UE	160 332 637
Total Infrastructures		738 277 333
☒ Relance économique et production	AFD	21 214 960
	BAD	30 511 687
	BEKOU-UE	95 435 979
	BELGIQUE	4 140 848
	BM	52 671 600
	DFID	27 466 312
	ECHO	7 089 336
	FRANCE	26 894 311
	ITALIE	877 860
	UE	195 086 831
Total Relance économique et production		461 389 724
☒ Sécurité, Gouvernance et Etat de droit	AFD	35 846 923
	BAD	67 525 153
	BEKOU-UE	10 761 117
	BM	146 395 132
	EUTM	2 250 000
	FMI	160 783 620
	FRANCE	5 750 367
	UE	428 110 582
Total Sécurité, Gouvernance et Etat de droit		857 422 894
☒ Social	AFD	46 411 652
	BAD	26 371 373
	BEKOU-UE	118 788 543
	BM	244 483 954
	DFID	20 986 569
	DNMK	338 450
	EC	2 813 459
	FMI	34 809 057
	FONDSMONDI	108 886 014
	FRANCE	16 488 170
	GIZ	32 798 006
	IRLANDE	1 316 790
	ITALIE	10 656 460
	KfW	17 000 000
UE	61 476 504	
Total Social		743 625 001
Total général		2 800 714 952

s